

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 novembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 30

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2021-148

ZONE D'ACTIVITES LES
TAMARINS
CESSION DE LA PARCELLE BL 255
- LOT N° 2
A LA SOCIETE SARL PROMO-
FLEX
MODIFICATION DE L'IDENTITE
JURIDIQUE DE L'ACQUEREUR

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 2
novembre 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 19 NOV 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
neuf novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme
Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique
Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
par Mme Aurélie Testan, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Garcia Latra
Abélard par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Pamela
Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème}
adjoint à 17h09 (affaire n° 2021-134), M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h31 (affaire n° 2021-137), Mme Claudette Clain
Maillot à 17h16 (affaire n° 2021-136), M. Jean-Claude
Adois à 17h25 (affaire n° 2021-137), M. Didier Amachalla
à 17h10 (affaire n° 2021-134), Mmes Firose Gador et
Patricia Fimar à 17h09 (affaire n° 2021-134).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme
Valérie Auber.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

Affaire n° 2021-148

**ZONE D'ACTIVITES LES TAMARINS
CESSION DE LA PARCELLE BL 255 - LOT N° 2
A LA SOCIETE SARL PROMO-FLEX
MODIFICATION DE L'IDENTITE JURIDIQUE DE L'ACQUEREUR**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 2021-033 du Conseil municipal du 02 mars 2021 ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée BL n° 255 au plan communal ;

Vu le titre de propriété de la Commune de Le Port établi sur le bien comme suit : acte du 24 août 1970 publié le 17 mai 1972 volume 1969 n° 14 ;

Vu l'avis financier du Domaine établi le 22 octobre 2020 ;

Vu le courrier du 09 octobre 2019 par lequel la société SARL PROMO-FLEX sollicite la Ville pour réaliser l'acquisition de la parcelle cadastrée BL n° 255 ;

Vu le courrier du 26 novembre 2020 par lequel la Ville propose à ladite société l'acquisition du lot n° 2, d'une contenance de 1056 m², au prix du Domaine ;

Vu le courrier du 10 décembre 2020 par lequel le représentant de la société SARL PROMO-FLEX confirme son accord pour l'acquisition dudit bien ;

Vu le courrier du 28 juillet 2021 par lequel la société SARL PROMO-FLEX sollicite la Ville pour modifier l'attribution de la parcelle au profit d'une SCI en cours de création ;

Vu le courrier du 16 septembre 2021 par lequel la Ville informe ladite société de son accord pour opérer cette modification, sans avoir à modifier le projet ;

Vu le courriel du 18 octobre 2021 par lequel la holding PARLAT sollicite la Ville pour modifier l'attribution de la parcelle au profit d'une SASU immobilière en cours de création ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 18 octobre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 9 novembre 2021 ;

Mme Barbara Saminadin s'est absentée de 18h51 à 18h5 et n'a pas pris part au vote.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mmes Firose Gador et Patricia Fimar),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession, en pleine propriété, du lot n° 2 détaché de la parcelle cadastrée BL n° 255, pour une surface de 1 056 m², à la société par actions simplifiées unipersonnelle à vocation immobilière évoquée au rapport (SASU en cours de création par la holding PARLAT), et ceci en lieu et place de la SARL PROMO-FLEX prévue initialement ;

Article 2 : de maintenir la réitération authentique de la vente au plus tard le 30 septembre 2022 conformément aux termes de la délibération n° 2021-033 du 02 mars 2021, et par conséquent, de signer une promesse de vente au plus tard le 31 mars 2022 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le 22/11/2021



ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_148-DE